



Strasbourg, le 18 septembre 2016

A madame Michèle WELTZER  
Inspectrice d'Académie  
DASEN du Bas-Rhin

Objet : Dépôt d'alerte sociale

Madame l'inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa du Bas-Rhin dépose **une alerte sociale pour les maîtres formateurs du Bas-Rhin.**

Cette alerte portera sur toute l'année scolaire 2016/2017.

Les points suivants sont à l'origine de cette alerte sociale :

- Alors que la charge des EMF croît, la **quotité de décharge des EMF** n'a pas été modifiée par Madame la Rectrice alors que le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 modifié le 20 juillet 2015 l'autoriserait.

Revendication : passage à un tiers de décharge de classe.

- Iniquité en fonction du **nombre de stagiaires suivis.**

Revendication : compensation pour les EMF ayant 4 stagiaires ou plus à suivre.

- Iniquité en fonction du **cycle des stagiaires suivis** (identique ou non à celui de l'EMF) : L'accompagnement d'un stagiaire exerçant dans un autre cycle implique une charge de travail supplémentaire.

Qui est en charge de désigner l'enseignant qui accueillera le stagiaire dans sa classe lorsque ce dernier n'est pas dans le cycle de l'EMF ?

Pour l'EMF, ceci implique aussi des absences de sa propre classe et du travail à préparer pour le remplaçant.

Revendication : compensation pour les EMF suivant des stagiaires d'un cycle différent du leur.

- **Rééquilibrage des fonctions du tuteur** assurées au titre de l'Éducation Nationale. Dans l'académie de Strasbourg, le double tutorat n'existe pas. La mise en place d'un référent pour les stagiaires en difficultés et d'un visiteur ESPE ne compense pas cette absence.

Revendication : Application de l'article 15 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

- La **casquette d'évaluateur est prépondérante** sur celle du formateur. En dehors de la visite de prise de contact, toutes les autres visites prévues (en tant que tuteur ou visiteur Espe) sont adossées à une évaluation voir une notation du stagiaire.

Revendication : Réorganiser le nombre de visites par stagiaires de façon à permettre un réel accompagnement des jeunes collègues.

- **Heures ESPE** : contrairement à ce qui avait été évoqué en fin d'année aux EMF, leur volume d'intervention à l'ESPE est porté à 32h (au lieu de 30h, précédemment).

Revendication : révision du volume horaire d'intervention à l'ESPE.

- **Contraintes supplémentaires** : Tenir compte des particularités de la maternelle impliquant des visites nécessairement en matinée. Assurer la Mission de référent d'un admissible du nouveau CAFIPEMF.

Revendication : une contrepartie pérenne sur les ORS.

- **Organisation du temps de travail** : Séminaire de fin d'année et réunion de rentrée

Revendication : reconnaissance de ce temps dans le temps de service.

- **Eloignement important de certains stagiaires**, ce qui entraîne des frais et des durées de transport excessifs.

Revendication : Remboursement intégral des **frais de déplacement** (y compris les notes de péage) et simplification de la déclaration de frais pour une mise en paiement rapide.

Délivrance systématique des ordres de mission sans avoir à les demander.

- Accès à la **VAE**.

Revendication : une information précise donnée aux EMF sur les procédures de la VAE.

Nous considérons à ce jour que l'empilement des missions des EMF impacte leur santé en raison :

- de **la dévalorisation ressentie**, manque de reconnaissance des compétences des EMF : ils sont cloisonnés dans des missions qui semblent moins intéresser les formateurs de l'ESPE : visites de stagiaires, ALS.

- du manque de **stabilisation du cadre de fonctionnement des EMF** qui est modifié chaque année. Ce qui induit un climat d'insécurité permanent (nombre de stagiaires suivis, heures et interventions ESPE, modalités des rapports...).

Pour mémoire, le **CHSCT du Bas-Rhin** avait émis, le 16 mars 2015, un avis pointant la souffrance professionnelle des maîtres formateurs.

Beaucoup songent à devenir MAT, afin de faire baisser la pression extrême qu'ils ressentent et retrouver un cadre de travail plus stable. Ils ont le sentiment que leur mission d'évaluateur prend le pas sur leur rôle de formateur. Pour assumer cette mission de formateur, ils ont besoin de temps pour se former et innover. C'est dans leur classe que les EMF mettent en place une pédagogie innovante. Il serait regrettable que leurs élèves pâtissent de leur surcharge de travail.

Je vous remercie de me faire parvenir, avant la négociation préalable, les **documents suivants** qui favoriseront le processus de négociation :

- Vademecum du maître-formateur

- Fiche-mission « référent d'un admissible au CAFIPEMF renouvelé »
- Liste des EMF ayant renoncé à exercer à cette rentrée et lors des 4 précédentes
- Liste des EMF du Bas-Rhin actualisée à la rentrée 2016
- Planning des étapes de l'attribution des stagiaires aux EMF : pourquoi les noms des stagiaires à suivre n'ont-ils été communiqués aux EMF que le 29 août à 18h ?
- Plaquette explicative VAE et liste des master accessibles aux EMF.

Merci de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa (ou la délégation intersyndicale) pour procéder à la négociation préalable prévue par la réglementation. L'alerte sociale impactant l'ESPE, il nous semble pertinent que cette dernière y soit représentée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.



Anne-Marie HALLER  
Secrétaire générale  
SE-Unsa du Bas-Rhin